

## **Face à l'offensive du gouvernement, l'activité du SNES Aix-Marseille n'ouvre pas de perspective**

Dans une situation marquée par la crise capitaliste, le caractère antisocial de la politique menée par les gouvernements Hollande ne fait aucun doute pour personne. C'est l'ensemble des acquis (statutaires notamment) qui se trouvent menacés : le code du travail est ciblé de même que les fonctionnaires via le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) et la réforme territoriale.

Dans ce cadre, l'état d'urgence traduit surtout la volonté de restreindre les libertés publiques et l'action syndicale. Les perquisitions brutales, les gardes à vue, les assignations à résidence ont visé des personnes ou militants qui n'ont rien à voir avec quelque activité terroriste. Désormais, le gouvernement entend constitutionnaliser l'état d'urgence, son projet de déchéance de la nationalité est ignoble !

Face à cette lourde menace pour le mouvement social, la réaction des directions des organisations syndicales est modérée. Le SNES Aix-Marseille a accompagné la mise en place de l'état d'urgence, refusant d'en demander la levée immédiate ; le silence est assourdissant du côté de la FSU.

### **La réforme du collège, un enjeu central**

Dans l'enseignement, c'est la même politique qui se déploie, les conditions de travail continuent de se dégrader (les créations de postes reposant sur une fiction). Cette politique se traduit au travers de la réforme du collège, véritable réforme de toute la scolarité obligatoire.

Dans son rapport d'activité, le SNES Aix-Marseille revient sur la mobilisation en cours contre la réforme du collège. Avec raison, il est précisé que la « *dénonciation de l'autonomie, c'est la raison première de notre opposition à la réforme collège 2016 défendue par Najat Vallaud-Belkacem* ».

On sera d'accord quand il est dit qu'il faut « *refuser collège 2016* », qu'il faut en obtenir l'abrogation. La direction U&A rappelle l'investissement de la section académique contre une réforme massivement rejetée par les collègues. Mais la question posée demeure : comment et sur quelle orientation faire monter la mobilisation et gagner ?

Ce rapport d'activité soulève de nombreuses interrogations précisément sur l'orientation imprimée au SNES Aix-Marseille.

### **Peut-on combattre la réforme du collège sans remettre en question la loi de refondation de l'école ?**

À cette question, le SNES Aix-Marseille répond oui. Après avoir refusé de mobiliser contre la loi Peillon, considérant qu'il s'agissait d'un « compromis », il explique qu'il a « *pesé pour une application de la loi d'orientation Peillon de 2013 qui permette de relever les défis collectifs* ».

Mais la réactionnaire loi Peillon, qui fait du socle le « *principe organisateur de l'enseignement* », qui programme la territorialisation de l'enseignement, ne pouvait mener qu'à la situation actuelle. La réforme du collège en est une application, ce que le rapport passe sous silence.

La direction U&A avance que c'est la ministre Vallaud-Belkacem qui aurait rompu les prétendus « équilibres » existants sous les ministères Peillon/Hamon, ce qui ne résiste pas à l'analyse. Le plan pour l'éducation prioritaire est apprécié positivement, alors que la question des moyens (les effectifs par classe) y est désormais secondaire, que les contraintes locales (les réunions ou les formations au nom d'une prétendue pondération) en font un laboratoire de la dérégulation statutaire pour tous.

## **Peut-on combattre la réforme du collège sans remettre en cause les nouveaux décrets statutaires ?**

La direction nationale du SNES (et celle d'Aix-Marseille) a accompagné la disparition des décrets de 50, remplacés par le décret 2014 (et les IMP). Le rapport explique que le nouveau décret statutaire « *reprend les éléments structurants du décret de 1950 (définition du service en heures d'enseignement hebdomadaire, maxima de service)* », quand une simple lecture suffit à vérifier que le service, réorganisé en missions, comprend désormais outre les heures d'enseignement les « missions liées », dans un temps extensible ...

Ces textes permettent depuis la rentrée au ministère de répéter que le service « *ne se confond plus avec le temps de face à face pédagogique* ». Les chefs d'établissement (en collège et lycée) commencent à y faire référence pour imposer des réunions, il s'agit d'un point d'appui pour le dispositif des formations obligatoires et plus généralement ces nouveaux décrets sont la pierre angulaire de la réforme du collège.

### **Le SNES Aix-Marseille refuse de donner la cohérence de la politique du ministère**

Le SNES Aix-Marseille s'est aligné sur l'orientation de la direction du SNES, engluée dans les « discussions » avec le gouvernement. Ce qui l'a poussé à avoir une appréciation modérée sur le socle commun (présenté de longs mois comme une « rupture » avec le socle Fillon), à contester le lien étroit entre les nouveaux programmes (curriculaires) et la réforme du collège (lors d'un stage en Avril 2015 !) et à ne rien dire sur la création annoncée d'un nouveau livret de compétences.

C'est fort de son bilan, fruit d'années de « concertations », que le gouvernement vient de publier les nouveaux programmes et les textes sur l'évaluation. Il se félicite de « *l'aboutissement du travail mené en commun par le ministère de l'éducation nationale et ses partenaires de la communauté éducative* ».

Cette cohérence des attaques n'est pas explicitée par la section académique, aucune perspective de combat, de rupture avec le gouvernement n'est ouverte ; rien n'est fait pour organiser des AG inter-établissements. Au contraire, à l'instar de la direction nationale, il est suggéré de se battre localement pour « *l'interprétation* » la plus favorable des textes, ce qui ne peut qu'inquiéter.

Le SNES Aix-Marseille a suscité des actions dans les établissements, en particulier l'opération grain de sable, qui a révélé le profond rejet de la réforme chez les collègues. Mais il n'ouvre pas de perspective nationale, accompagnant ainsi les journées d'action de l'intersyndicale nationale par une activité circonscrite aux établissements.

En pleine mobilisation pour l'abrogation de la réforme, la direction du SNES (et les autres) poursuit les « concertations » (sur le latin, sur le lycée où l'objectif est d'aller plus loin que la réforme Châtel en continuité avec la réforme du collège, et sur les PPCR). Le SNES Aix-Marseille ne dit mot là-dessus.

**Emancipation appelle à voter contre le rapport d'activité.**